

Article 43 du Règlement

Que le gouvernement canadien prenne les mesures qui s'imposent afin de contrecarrer les plans des péquistes.

Mme le Président: A l'ordre! La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

ON DEMANDE LA NOMINATION D'UN MINISTRE À PLEIN TEMPS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, je prends la parole pour présenter une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Aujourd'hui plus que jamais les anciens combattants méritent un meilleur traitement de la part du gouvernement actuel. Ils ont maintenant à faire face à un taux d'inflation de 12.4 p. 100, une augmentation du prix de l'essence de 52c. le gallon, une hausse du prix du mazout de \$1.12 le gallon, une augmentation du prix des aliments de 15.2 p. 100, et à un budget immobiliste. Et, par dessus le marché, ils relèvent d'un ministère qui est dépourvu de titulaire et qui met jusqu'à deux ans pour étudier leurs demandes de pension, sans parler du fait que certains anciens combattants ont le temps de mourir avant de commencer à toucher leurs prestations. Voilà pourquoi je propose, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

Que la Chambre enjoigne au premier ministre de nommer immédiatement un ministre des Affaires des anciens combattants, et que le nouveau titulaire ordonne une enquête générale sur la situation absolument inacceptable qui règne dans ce ministère.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE DES FINANCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, je prends la parole pour proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le programme énergétique national du gouvernement s'est révélé absolument désastreux et stupide à tous égards du fait que des investissements excédant 20 milliards de dollars dans la mise en valeur du pétrole lourd et des sables bitumineux du nord-est de l'Alberta ont été différés au moment même où des milliers d'emplois sont perdus dans tout le Canada, ce qui porte un dur coup à l'ensemble de l'économie nationale; et étant donné que l'approbation de ces grands projets énergétiques, dans le cadre d'un programme énergétique national plus réaliste, améliorerait le climat économique canadien et atténuerait les pressions

sur notre dollar qui font monter les taux d'intérêt à des niveaux sans précédent, je propose, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

Que la Chambre blâme le ministre des Finances de son intransigeance envers les Canadiens, qu'elle l'oblige à présenter un nouveau budget et programme énergétique, et s'il en est incapable, qu'il remette alors sans tarder sa démission.

Mme le Président: La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LE LOGEMENT

ON DEMANDE DE RELEVER DES MINISTRES DE LEURS RESPONSABILITÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, lorsque les taux d'intérêt hypothécaire étaient de 14 p. 100, une famille devait gagner \$28,200 par année pour être en mesure d'amortir sa première hypothèque de \$50,000. Aujourd'hui, soit moins d'un an plus tard, la même famille doit gagner \$32,213 pour payer sa maison au taux actuel de 18 p. 100 qui monte en flèche, ce qui met l'acquisition d'une maison hors de la portée de la majorité des jeunes Canadiens, puisque le revenu familial moyen s'établit à \$26,000. J'invoque donc l'article 43 du Règlement pour proposer, avec l'appui du député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le premier ministre relève immédiatement de leurs responsabilités actuelles le ministre chargé du logement et de la SCHL ainsi que le ministre des Finances, et qu'il les remplace par des personnes qui se soucient vraiment, si tant est qu'il en trouve, du sort des propriétaires de maison appelés à renouveler leur hypothèque et de ceux qui sont maintenant dans l'impossibilité de réaliser leur rêve d'acquérir une maison.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

LA FERMETURE D'ENTREPRISES DE MISE EN CONSERVE DANS LE COMTÉ DE PRINCE EDWARD (ONT.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Ces dernières années, sept conserveries ont fermé leurs portes dans le comté de Prince Edward, de sorte qu'il ne reste que trois petites entreprises et une grande usine de mise en conserve. Les taux d'intérêt exorbitants qui ont cours en ce moment risquent d'entraîner de nouvelles fermetures et d'exposer du même coup la collectivité agricole à de graves difficultés. Je propose donc, avec l'appui du député de Northumberland (M. Hees):